

Thèmes de formation pour les vétérinaires susceptibles d'être pris en charge par le FIF-PL en 2009 et critères de prise en charge (code NAF 7500Z, activités vétérinaires)

La liste des thèmes de formation pour les vétérinaires susceptibles d'être pris en charge par le Fonds interprofessionnel de formation des professionnels libéraux (FIF-PL) en 2009 est validée.

Le professionnel peut remplir sa demande de prise en charge en ligne sur le site Internet [http:// www.fifpl.fr/](http://www.fifpl.fr/)

Préambule :

- La durée des formations prises en charge doit être égale ou supérieure à 6 heures sur une journée.
- Les ateliers peuvent être pris en charge s'ils s'intègrent dans une journée de formation répondant au critère précédent.
- Les Organismes de formation (hors établissements universitaires) doivent être contrôlés par des professionnels libéraux.
- Les formations consacrées à la bonne utilisation d'un produit à usage professionnel (ex. logiciel, échographe, endoscope, etc) seront prises en charge dans la mesure où elles ne sont pas organisées par le vendeur du produit et/où elles ne concernent pas les produits d'une seule marque.
- Les formations effectuées hors du territoire métropolitain ne sont pas prises en charge sauf dans les DOM TOM pour les praticiens qui y exercent.
- Sous peine d'irrecevabilité ou d'annulation de dossier, les demandes de prise en charge doivent être envoyées avant le dernier jour de la formation. L'attestation de présence et si nécessaire la facture acquittée doivent être envoyées au maximum deux mois après celle-ci.

Prise en charge annuelle et par professionnel plafonnée à 600 € maximum.

**Prise en charge limitée à 120 € par jour de formation
plafonnée à 5 jours par an et par professionnel,**

dans la limite du budget de la profession.

I - ANIMAUX DE RENTE :

A : BOVINS - OVINS - CAPRINS

↳ CHIRURGIE :

- Anesthésie,
- Antisepsie - Asepsie,
- Matériel,
- Techniques.

↳ EXAMENS COMPLEMENTAIRES :

- Analyses biologiques en pratique courante,
- Bien fondé des examens complémentaires,
- Echographie,
- Radiographie.

↳ NUTRITION ET ALIMENTATION

↳ PATHOLOGIE GENERALE :

- Autopsie,
- Contention,
- Maladies infectieuses,
- Maladies métaboliques,
- Maladies parasitaires,
- Parage du pied,
- Réanimation du veau.

↳ PATHOLOGIE DE LA REPRODUCTION :

- Examen du mâle,
- Infertilité,
- Insémination artificielle,
- Suivi global,
- Transfert embryonnaire.

B : AVICULTURE - CUNICULTURE - PORCINS

C : AQUACULTURE - PATHOLOGIE AQUACOLE

D : APICULTURE

- Biologie de l'abeille et pathologie apicole.

II - CARNIVORES DOMESTIQUES

↳ ACTUALITES THERAPEUTIQUES

↳ ANESTHESIE, REANIMATION

↳ BIOLOGIE CLINIQUE (dont CES Hémato-biochimie)

↳ CHIRURGIE GENERALE

↳ CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE (dont CES Traumatologie et orthopédie animale)

↳ DERMATOLOGIE (dont CES de Dermatologie)

↳ ECHOGRAPHIE, ENDOSCOPIE, RADIOLOGIE

↳ GESTION DES URGENCES

↳ MEDECINE INTERNE (dont modules du CEAV)

↳ NEUROLOGIE : Neurologie rachidienne et médullaire, chirurgie du rachis.

↳ ONCOLOGIE

↳ OPHTALMOLOGIE dont :

- CES ophtalmologie,
- D.U. d'angiographie et pathologie rétinienne,
- Electrophysiologie et pathologie rétinienne,
- Microchirurgie ophtalmologique (dont en particulier phaco-émulsification et implantation par incision étroite).

↳ REPRODUCTION ET ELEVAGE CHEZ LES CARNIVORES DOMESTIQUES :

- Gestion en élevage,
- Hygiène en élevage,
- Pathologie de la reproduction,
- Reproduction et insémination artificielle.

III - DEMARCHE QUALITE

IV - DIVERS

- Management,
- Formation à l'ostéopathie,
- Evaluation des risques professionnels dans les cabinets vétérinaires.

V - ENVIRONNEMENT ET PRODUCTIONS ANIMALES

VI - EPIDEMIOLOGIE

VII - EQUIDES :

- Anesthésie,
- Chirurgie,
- Dentisterie,
- Dermatologie,
- Echographie, Radiologie, Endoscopie,
- Maréchalerie,
- Nutrition et alimentation,
- Ophtalmologie,
- Pathologie des maladies infectieuses et parasitaires,
- Pathologie locomotrice,
- Prophylaxie des maladies infectieuses et parasitaires,
- Reproduction et insémination artificielle, Transfert embryonnaire,
- Signalement, Identification électronique,
- Urgence abdominale et respiratoire,
- Urgence orthopédique.

VIII - RADIOPROTECTION

IX - SECURITE ALIMENTAIRE :

- Gestion des aspects sanitaires et qualitatifs des denrées alimentaires (dont CEAV de gestion de la sécurité et de la qualité des denrées alimentaires),
- Hygiène des denrées alimentaires.

Attention : Seules sont éligibles les formations d'une durée minimale de 6 h 00 sur une journée ou cycle de 8 h 00 par module successif de 2 h 00 minimum.

Rappel : Aucun organisme de formation ne peut être agréé ou sélectionné par le FIF PL ; seuls des thèmes de formations peuvent être présentés.